

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme dumble (Europarc) Envoyé en préfecture le 01/02/2019 Reçu en préfecture le 01/02/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_127-DE

Une autre vie s'invente ici Délibération 2018 BS 127 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

du tourisme du tourisme du tourisme du tourisme du tourisme (Europarc) du tourisme du tour

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents:

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGERY, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" et D.2.1 " Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives";

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils Généraux des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'actions d'Education au Territoire à destination des publics de son territoire ;

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le programme de sensibilisation, d'éducation du public à l'environnement et au territoire et la mise en œuvre de la mesure 100 du Plan Climat Région Sud PACA ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 01/02/2019 Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le

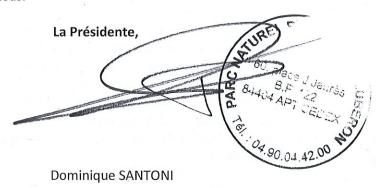
ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_127-DE

APPROUVE le plan de financement ci-dessous ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté.

Dépenses	par opération/dispositif	
#I	Mise en œuvre de la mesure 100 du plan Climat Région Sud PACA Dispositif Lycées	61 250,00€
Partie I	Découvrir son territoire de vie	
	Le programme annuel d'actions éducatives (Public scolaire Mon collège en Luberon (Public scolaire)	
Partie II	Accueillir le Public sur des sites Parc	. o
	Séjours découverte expérimentaux / Château de l'Environnement	
	Accueil journées / La Maison de la Biodiversité	6 250,00€
	Centre de ressources / Château de l'Environnement	
Total TTC en Euros		67 500,00€
Recettes		
Conseil régional		50 000,00€
Agence de l'eau		4 000,00€
Participation	on Parc	
Ingénierie		13 500,00€
Total en Euros		67 500,00€

- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil régional et de l'Agence de l'eau pour les montants correspondant au plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Nombre d'annexe(s) jointe(s) :